

DEROULEMENT DU SEJOUR DE VOTRE ENFANT

Madame, Monsieur,

Votre enfant va être hospitalisé dans notre établissement.

Une infirmière vous appellera la veille pour refaire le point avec vous sur l'état de santé de votre enfant ainsi que sur les dispositions à prendre pour son entrée le lendemain matin : heure de convocation, traitements etc...

Votre enfant doit être à jeun la veille au soir minuit.

LE MATIN DE L'HOSPITALISATION :

Vous pouvez rester près de votre enfant toute la journée mais il sera nécessaire de vous organiser pour la garde de vos autres enfants.

A la maison, une boisson sucrée est autorisée et recommandée deux heures avant l'entrée :

Seuls le sirop à l'eau ou jus de pomme ne contenant pas de particules (non bio, pas de bouteille en verre...) sont autorisés. Le lait est formellement interdit.

Une douche et un lavage de dents de votre enfant sont obligatoires avant de vous rendre à l'hôpital.

L'équipe vous recevra dans le service, en hôpital de jour ou en secteur d'hospitalisation.

Suite à son installation en chambre, un brancardier viendra chercher votre enfant.

Prévoyez - lui son doudou propre et/ou sa tétine.

Il pourra bénéficier selon son âge :

- D'aller au bloc en voiturette

ou

- Une tablette en réalité augmentée, ludique et adaptée à la situation pourra lui être confiée afin de lui expliquer le déroulement de l'intervention.

AU BLOC OPERATOIRE

Vous rencontrerez l'équipe d'anesthésie qui prendra en charge votre enfant.

Des explications vous seront données quant à la durée d'intervention et le moment où vous récupérez votre enfant. Votre numéro de portable vous sera demandé pour que l'infirmière de salle de réveil puisse vous prévenir de la fin de l'intervention et du réveil de votre enfant. Un seul des deux parents est autorisé à venir en salle de réveil.

Quand votre enfant est bien réveillé et qu'il se sent bien, vous regagnerez ensemble la chambre qui lui a été attribuée.

LE RETOUR DANS LE SERVICE

Dès le retour dans le service, l'équipe sera là pour le suivi de son état général. Une boisson sucrée puis une alimentation légère lui sera proposées.

LA SORTIE

L'anesthésiste et le chirurgien passeront dans l'après-midi pour délivrer l'autorisation de sortie et les éventuelles ordonnances.

Pour un enfant de moins de 10 ans, si le moyen de transport pour le retour à domicile est une voiture, il vous faudra **être deux adultes pour assurer le retour : un pour conduire et un pour surveiller l'enfant.**

Il sera nécessaire au retour d'assurer une ambiance paisible à domicile pour votre enfant ainsi qu'une alimentation « modérée »

important

Nous vous remercions d'apporter dans le service le jour de l'intervention :

- L'autorisation d'opérer signée par les titulaires de l'autorité parentale,
- Les photocopies des pièces d'identité,
- Le document officiel attestant l'autorité parentale exclusive si c'est le cas,
- La carte vitale.